CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2007

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E1 A : Prise en charge d’un site

Session 2007 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et lutte contre l’incendie** (9 questions) **Page 3**

2. **Prévention et lutte contre la malveillance au CDI** (4 questions) **Page 7**

3. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2007/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2007 - 5-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Prévention et lutte contre l’incendie

Le candidat analyse la sécurité incendie d’un institut, de son classement aux dispositions de construction et d’évacuation, en passant par le désenfumage. Il doit également identifier le système de sécurité incendie requis et proposer des détecteurs adaptés à différents locaux.

Classement

Question 1. Donner le classement de l’institut.

L’institut est un établissement de type R, qui regroupe notamment les établissements d’éveil, d’enseignement et de formation. Le guide de correction classe l’établissement en 3e catégorie. L’effectif détaillé n’est pas nécessaire pour restituer ici le classement attendu.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Type R, 3e catégorie.

Contrôle de l’établissement

Question 2. L’établissement doit être visité périodiquement par la commission de sécurité. Indiquer la fréquence de visite pour l’IFSI.

Pour l’IFSI, le guide retient la règle de l’article GE 4 applicable à un établissement de type R avec hébergement. La commission de sécurité doit donc effectuer une visite périodique tous les trois ans.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite périodique tous les 3 ans.

Construction

Question 3. Donner les critères de résistance au feu des structures et des planchers aux niveaux des cuisines de l’institut.

Élément	Exigence
Planchers hauts et parois des locaux à risques moyens	Coupe-feu 1 heure
Blocs-portes	Coupe-feu 1/2 heure, avec ferme-porte
Conduits	Conditions fixées par l’article CO 31

Les locaux concernés doivent être isolés des locaux et dégagements accessibles au public, conformément à l’article CO 28, paragraphe 2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Planchers hauts et parois : CF 1 h. Blocs-portes : CF 1/2 h avec ferme-porte. Conduits : article CO 31.

Calcul des dégagements et des unités de passage

Question 4. Compte tenu de l'effectif de l'institut, indiquer le nombre de dégagements et d'unités de passage nécessaires à l'évacuation de l'ensemble de l'établissement au niveau du rez-de-chaussée.

Pour 700 personnes, le guide indique 3 sorties normales totalisant 8 unités de passage. La règle de largeur donne une UP par tranche de 100 personnes ou fraction, avec une unité supplémentaire pour un effectif supérieur à 500 personnes. Ainsi, le total requis est de 8 UP réparties entre les sorties, et non 8 UP par sortie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

3 sorties normales totalisant 8 UP.

Dégagements

Question 5. Indiquer si les dégagements sont suffisants en quantité et en dimensions.

Le guide de correction conclut que les dégagements de l'établissement sont suffisants. La réponse porte à la fois sur leur quantité et sur leurs dimensions. Les références indiquées sont les articles R 13 et CO 38 à 44.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, les dégagements sont suffisants en quantité et en dimensions.

Ventilation et désenfumage

Question 6. Donner le mode de désenfumage du bâtiment.

1. Les circulations horizontales encloisonnées sont désenfumées par balayage naturel ou mécanique.
2. Dans les bâtiments de plus d'un étage sur rez-de-chaussée comportant des locaux à sommeil, le désenfumage concerne l'ensemble de ces circulations.
3. Avec un SSI de catégorie A, la commande est automatique et déclenchée par l'information de détection incendie dans les circulations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Désenfumage par balayage naturel ou mécanique des circulations horizontales encloisonnées, avec commande automatique par détection incendie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Moyens de secours

Question 7. Indiquer quel type de système de sécurité incendie doit être mis en place dans l'institut et justifier la réponse.

Un système de sécurité incendie de catégorie A est obligatoire dans tout établissement comportant des locaux à sommeil. L'institut répond à cette condition : c'est la présence de ces locaux, et non son seul classement en type R, qui justifie le choix du SSI.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SSI de catégorie A, en raison des locaux à sommeil.

Détection automatique

Question 8. Indiquer dans quels locaux la détection automatique doit être installée.

La détection automatique d'incendie est installée dans tous les locaux, à l'exception des douches et des sanitaires. Elle est également prévue dans toutes les circulations horizontales. Ces emplacements sont ceux précisés dans le guide de correction pour le SSI de catégorie A.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tous les locaux sauf les douches et sanitaires, ainsi que toutes les circulations horizontales.

Choix des détecteurs

Question 9. Pour la cuisine, le réfectoire et le CDI, choisir les détecteurs à préconiser parmi les types proposés dans le tableau et justifier les choix.

Lieu	Détecteur préconisé	Justification
Cuisine	Chaleur, thermostatique	Réagit lorsque la température dépasse un seuil.
Réfectoire	Fumée, à ionisation	Réagit aux produits de la combustion.
CDI	Fumée, à ionisation	Réagit aux produits de la combustion.

Ces choix correspondent aux cases cochées dans le tableau du sujet : chaleur pour la cuisine, fumées pour le réfectoire et le CDI.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Choix des détecteurs dans le tableau

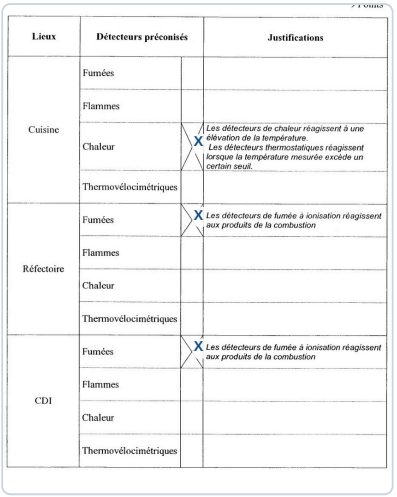

Lieux	Détecteurs préconisés		Justifications
Cuisine	Fumées		
	Flammes		
	Chaleur	X	Les détecteurs de chaleur réagissent à une élévation de la température. Les détecteurs thermostatiques réagissent lorsque la température mesurée excède un certain seuil.
	Thermovélocimétriques		
Réfectoire	Fumées	X	Les détecteurs de fumée à ionisation réagissent aux produits de la combustion
	Flammes		
	Chaleur		
	Thermovélocimétriques		
CDI	Fumées	X	Les détecteurs de fumée à ionisation réagissent aux produits de la combustion
	Flammes		
	Chaleur		
	Thermovélocimétriques		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cuisine : chaleur thermostatique. Réfectoire et CDI : fumée à ionisation.

2. Prévention et lutte contre la malveillance au CDI

La direction souhaite sécuriser le CDI tout en optimisant son utilisation, avec des mesures adaptées aux différents accès, espaces et documents. Le candidat propose des protections mécaniques et électroniques, un contrôle d'accès et des moyens de préserver les documents consultables uniquement sur place.

Protection mécanique

Question 1. Pour les éléments du CDI indiqués dans le tableau, recommander une protection mécanique et justifier les propositions.

Élément	Protection mécanique	Justification
Entrée du CDI	Porte anti-effraction, serrure multipoint, protège-gonds, vantail blindé et huisserie renforcée.	Retarder au maximum l'effraction de l'accès principal.
Fenêtres	Vitrage armé ou feuilleté, volets et montants métalliques.	Protéger les accès directs depuis l'extérieur.
Fenêtres du patio	Vitrage armé ou feuilleté, volets ou grilles métalliques.	Empêcher l'accès direct au local informatique par le patio.
Portes du CDI informatique	Serrures de sécurité et blocs-portes résistants à l'effraction, verrouillés à la fermeture du CDI.	Protéger le matériel informatique.
Armoires CD-ROM	Portes et serrures résistantes à l'effraction, fermeture à clé.	Limiter l'accès à des supports faciles à dérober.

Renforcer d'abord les accès directs, puis sécuriser séparément les locaux et les supports sensibles. Les fermetures doivent être utilisées systématiquement lors de la fermeture du CDI.

Protection mécanique du CDI

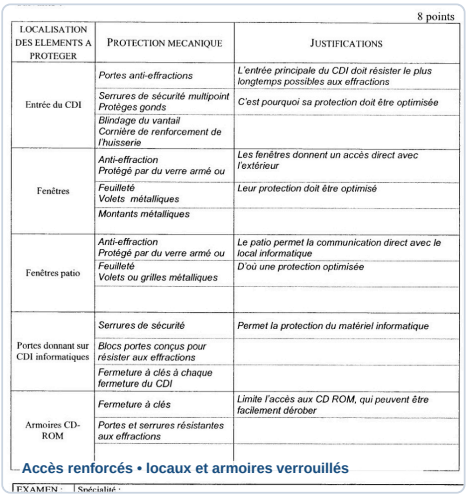

8 points

LOCALISATION DES ELEMENTS A PROTEGER	PROTECTION MECANIQUE	JUSTIFICATIONS
Entrée du CDI	*Portes anti-effractions*	*L'entrée principale du CDI doit résister le plus longtemps possibles aux effractions*
	Serrures de sécurité multipoint *Protèges gonds*	*C'est pourquoi sa protection doit être optimisée*
	Blindage du vantail *Cornière de renforcement de l'huisserie*	
Fenêtres	*Anti-effraction* *Protégé par du verre armé ou*	*Les fenêtres donnent un accès direct avec l'extérieur*
	Feuilleté *Volets métalliques*	*Leur protection doit être optimisé*
	Montants métalliques	
Fenêtres patio	*Anti-effraction* *Protégé par du verre armé ou*	*Le patio permet la communication direct avec le local informatique*
	Feuilleté *Volets ou grilles métalliques*	*D'où une protection optimisée*
Portes donnant sur CDI informatiques	*Serrures de sécurité*	*Permet la protection du matériel informatique*
	Blocs portes conçus pour résister aux effractions	
	Fermeture à clés à chaque fermeture du CDI	
Armoires CD-ROM	*Fermeture à clés*	*Limite l'accès aux CD ROM, qui peuvent être facilement dérober*
	Portes et serrures résistantes aux effractions	

Accès renforcés • locaux et armoires verrouillés

EXAMEN : | Spécialité :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Porte d'entrée renforcée, fenêtres protégées, locaux informatiques verrouillés et armoires de CD-ROM sécurisées.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Détection électronique

Question 2. Préconiser les types de détecteurs d'intrusion à installer sur les accès et dans les différents espaces du CDI, puis justifier les choix.

Choisir une détection périmétrique pour les accès, une détection de détérioration pour les vitrages et une détection volumétrique pour les espaces intérieurs.

- **Entrée du CDI :** détection périmétrique et à l'ouverture; surveiller le passage obligé et les issues.
- **Fenêtres :** détection périmétrique, à l'ouverture et à la détérioration; repérer le franchissement ou l'effraction.
- **Fenêtres du patio :** détection périmétrique et à la détérioration; surveiller cet accès vers le local informatique.
- **Accueil-détente, lectures-médicales et informatique :** détection volumétrique pour repérer la présence ou le déplacement d'un intrus dans chaque local.

Détection des accès et des espaces

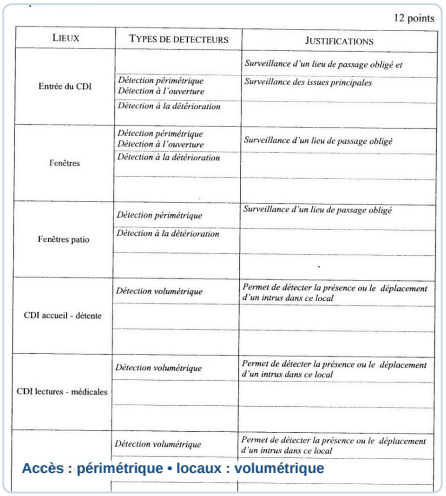

12 points

LIEUX	TYPES DE DETECTEURS	JUSTIFICATIONS
Entrée du CDI	Détection périmétrique Détection à l'ouverture Détection à la détérioration	Surveillance d'un lieu de passage obligé et Surveillance des issues principales
Fenêtres	Détection périmétrique Détection à l'ouverture Détection à la détérioration	Surveillance d'un lieu de passage obligé
Fenêtres patio	Détection périmétrique Détection à la détérioration	Surveillance d'un lieu de passage obligé
CDI accueil - détente	Détection volumétrique	Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local
CDI lectures - médicales	Détection volumétrique	Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local
	Détection volumétrique	Permet de détecter la présence ou le déplacement d'un intrus dans ce local

Accès : périmétrique • locaux : volumétrique

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accès et vitrages : détection périmétrique, à l'ouverture et à la détérioration. Espaces intérieurs : détection volumétrique.

Contrôle d'accès

Question 3. Proposer un contrôle d'accès au CDI qui distingue les étudiants, les professeurs et les autres personnes autorisées, tient compte de leurs horaires et reste efficace, simple et convivial.

1. Réserver l'accès aux personnes autorisées de l'établissement et maintenir la présence d'au moins une documentaliste.
2. Installer son bureau près de l'entrée, avec une vue sur l'ensemble du CDI. Elle vérifie les cartes des étudiants et note le passage des autres personnes autorisées.
3. Distinguer étudiants, professeurs et autres personnes autorisées, puis appliquer à chaque catégorie les horaires d'accès prévus par l'établissement.
4. Ajouter des portiques antivol et des dispositifs antivol magnétiques pour limiter les sorties non autorisées de documents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Le contrôle humain à l'entrée permet une vérification simple et conviviale, tout en assurant la surveillance du CDI.

Contrôle d'accès au CDI

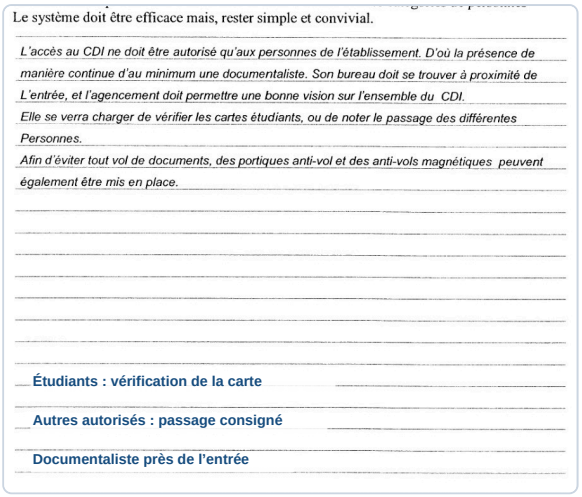

✓ RÉPONSE À RETENIR

Documentaliste à l'entrée, cartes étudiantes vérifiées, passages des autres personnes autorisées consignés et horaires différenciés.

Protection des documents

Question 4. Proposer des solutions pour éviter la disparition des livres et supports multimédias qui ne peuvent être consultés que sur place.

1. Ne pas laisser ces documents en libre accès; les remettre sur demande pour une consultation au CDI.
2. Les identifier clairement, par exemple par un code couleur, et préciser les règles applicables. Certains documents, comme les dossiers de fin d'études, ne peuvent être ni empruntés ni photocopiés.
3. Si des portiques antivol sont installés, utiliser un système magnétique ou un système de codes-barres, paramétré pour repérer les documents non empruntables.
4. Afficher les consignes et sensibiliser les usagers; rendre ces documents facilement identifiables.

La remise sur demande et le repérage antivol protègent les documents sans empêcher leur consultation sur place.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Documents consultables sur place

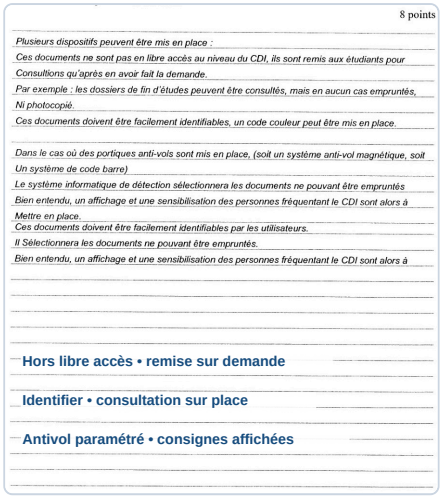

8 points

Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place :
Ces documents ne sont pas en libre accès au niveau du CDI, ils sont remis aux étudiants pour
Consultions qu'après en avoir fait la demande.
Par exemple : les dossiers de fin d'études peuvent être consultés, mais en aucun cas empruntés,
Ni photocopié.
Ces documents doivent être facilement identifiables, un code couleur peut être mis en place.

Dans le cas où des portiques anti-vols sont mis en place, (soit un système anti-vol magnétique, soit
Un système de code barre)
Le système informatique de détection sélectionnera les documents ne pouvant être empruntés
Bien entendu, un affichage et une sensibilisation des personnes fréquentant le CDI sont alors à
Mettre en place.
Ces documents doivent être facilement identifiables par les utilisateurs.
Il Sélectionnera les documents ne pouvant être empruntés.
Bien entendu, un affichage et une sensibilisation des personnes fréquentant le CDI sont alors à

Hors libre accès • remise sur demande

Identifier • consultation sur place

Antivol paramétré • consignes affichées

✓ RÉPONSE À RETENIR

Remise sur demande, identification claire, consultation sur place et détection antivol des documents non empruntables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1 A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2007, porte sur la prise en charge d'un site. En trois heures, avec un coefficient 4, le candidat étudie la sécurité incendie d'un institut et la prévention de la malveillance au CDI. Les compétences évaluées comprennent l'analyse des risques, l'évacuation, le désenfumage, le choix des détecteurs et la conception de mesures de protection adaptées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour 700 personnes, le guide prévoit 3 sorties normales totalisant 8 unités de passage.
- Le calcul des dégagements tient compte de l'effectif, du nombre de sorties et de leur largeur en unités de passage.
- La détection périmétrique surveille les accès et ouvertures, tandis que la détection volumétrique surveille l'intérieur d'un local.
- La sécurité du CDI combine protection mécanique, détection d'intrusion, contrôle des accès et prévention du vol des documents.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifier chaque mesure de sécurité par l'usage du local et les risques qui lui sont propres.
- Distinguer, pour les dégagements, le nombre de sorties requis du calcul de leur largeur en unités de passage.
- Dans le tableau des détecteurs, associer chaque local à un choix et à une justification cohérente.
- Pour le contrôle d'accès, prendre en compte les catégories d'usagers, leurs horaires et la simplicité d'utilisation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment aborder le calcul des dégagements et des unités de passage ?

Déterminez d'abord l'effectif concerné, puis appliquez les règles de nombre de sorties et de largeur en unités de passage. Présentez séparément le nombre de dégagements et le total d'unités de passage nécessaires.

Q : Quelle différence faire entre détection périmétrique et détection volumétrique ?

La détection périmétrique surveille les accès et les ouvertures, notamment les portes et fenêtres. La détection volumétrique surveille l'intérieur d'un espace et permet de repérer la présence ou le déplacement d'un intrus.

Q : Comment répartir le temps entre les deux parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures. Le guide attribue 23 points à la partie incendie et 37 points à la partie malveillance au CDI. Vous pouvez répartir votre temps en fonction de ce poids et conserver un moment pour relire vos réponses.

Q : Le guide de correction impose-t-il une seule solution de sécurité ?

Non. Le document précise que ses propositions sont indicatives et que le jury reste souverain. Les réponses doivent surtout montrer une analyse cohérente des risques et être adaptées aux locaux, aux usages et aux contraintes de l'établissement.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2007/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2007 - 5-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.